



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA LOIRE**

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de la Loire

Saint-Étienne, le

**11 AVR. 2019**

**Arrêté préfectoral n° DT-19-0246  
portant renouvellement et modification de la composition  
de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)**

**Le préfet de la Loire**

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.341-16 à L.341-18 et R.341-16 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005 ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 57 ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8, 9 et 20 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment son article 17 ;

VU le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement notamment son article 18 ;

VU le décret n° 2014-751 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-309 du 24 juillet 2006 modifié portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ;

VU l'arrêté préfectoral n° DT-16-147 du 23 février 2016 modifié portant composition de cette commission ;

VU les consultations effectuées ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de renouveler les membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites à l'issue du mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2019

## A R R E T E

### Article 1er :

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites a pour objet de concourir à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

### Article 2 :

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites est présidée par le préfet ou son représentant.

### Article 3 :

Sont désignés comme membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites au titre des différentes formations spécialisées à compter du 1er janvier 2019 :

### **I - Formation spécialisée dite "de la nature"**

**1<sup>er</sup> collègue:** représentants des services de l'Etat

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- l'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant

**2<sup>ème</sup> collègue:** représentants élus des collectivités territoriales

➤ **un conseiller départemental :**

- **M. Daniel FRECHET** – canton du Coteau  
suppléant: M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ **trois maires:**

- **Mme Sylvie FAYOLLE** – Saint-Paul-en-Cornillon  
suppléant: M. David DOZANCE – Notre Dame de Boisset
- **M. Pierre DREVET** – Sainte-Agathe-la-Bouteresse  
suppléant: M. Pierre POINTET - Chandon
- **M. Pierre-Jean ROCHETTE** – Boën-sur-Lignon  
suppléant: M. Patrick COUCHAUD – Champdieu

**3<sup>ème</sup> collègue:** personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- **Mme Catherine BEAL**, représentant le parc naturel régional du Pilat  
suppléante: Melle Floriane REITZER
- **M. Philippe PEYROCHE**, représentant france nature environnement  
suppléant : M. Bernard SCHUMMER
- **M. Jean-Claude MONNERET**, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France
- **M. Laurent FRECON**, représentant la chambre d'agriculture  
suppléant: M.Patrick LAOT

**4<sup>ème</sup> collège:** personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels

- **M. Eric MURGUE**, représentant la fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique

suppléante : Mme Sabine BESSIN

- **Mme Sandrine GUENEAU**, représentant la fédération des chasseurs de la Loire

suppléant : M. Gilles CHAVAS

- **M. Emmanuel MAURIN**, représentant l'association roannaise de protection de la nature

suppléant : M. Yann VIVIEN

- **M. Patrick BALLUET**, représentant la ligue pour la protection des oiseaux

suppléant : M. Sébastien TEYSSIER

Lorsque la formation spécialisée se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, peuvent être invités à y participer, sans voix délibérative.

## **II - Formation spécialisée dite "des sites et paysages"**

**1<sup>er</sup> collège:** représentants des services de l'Etat

- **la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes** ou son représentant

- **le directeur départemental des territoires** ou son représentant

- **le commandant du groupement de gendarmerie** ou son représentant

- **l'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine** ou son représentant

- **le directeur départemental de la protection des populations** ou son représentant

**2<sup>ème</sup> collège:** représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale

➤ **un conseiller départemental :**

- **M. Daniel FRECHET** – canton du Coteau

suppléant: M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ **trois maires :**

- **Mme Sylvie FAYOLLE** – Saint-Paul-en-Cornillon

suppléant: M. David DOZANCE – Notre Dame de Boisset

- **M. Pierre DREVET** – Sainte-Agathe-la-Bouteresse

suppléant: M. Pierre POINTET - Chandon

- **M. Pierre-Jean ROCHETTE** – Boën-sur-Lignon

suppléant: M. Patrick COUCHAUD – Champdieu

➤ **un représentant d'EPCI :**

-**M. Pascal PONCET** – communauté de communes du Pays d'Urfé

suppléant: M. Pierre SIMONE – communauté de communes de Forez Est

**3<sup>ème</sup> collège:** personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- **M. Robert MARECHAL**, représentant la fondation du patrimoine  
suppléant: M. Pierre MAGAT

- **M. Philippe PEYROCHE**, représentant france nature environnement  
suppléant : M. Bernard SCHUMMER

- **M. Jean-Claude MONNERET**, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France

- **M. Laurent FRECON**, représentant la chambre d'agriculture  
suppléant: M. Patrick LAOT

- **Mme Catherine BEAL**, représentant le parc naturel régional du Pilat  
suppléante: Melle Floriane REITZER

**4<sup>ème</sup> collège:**

a) personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement hors installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent

- **M. Robert PALLUAT DE BESSET** représentant l'association vieilles maisons françaises  
suppléant : M. Hubert BROSSET

- **M. Bernard MEASSON**, architecte  
suppléant : M. Johann MAURIN

- **M. Pierre PIONCHON**, paysagiste  
suppléant : M. Bertrand RICHARD

- **M. Gilles MICHELOU**, architecte-urbaniste conseil du SMAGL

- **Mme Sandrine GUENEAU**, représentant la fédération des chasseurs de la Loire  
suppléant : M. Gilles CHAVAS

b) personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent

- **M. Patrick BALLUET**, représentant la ligue pour la protection des oiseaux  
suppléant : M. Sébastien TEYSSIER

- **M. Pierre PIONCHON**, paysagiste  
suppléant : M. Bertrand RICHARD

- **M. Bernard MEASSON**, architecte  
suppléant : M. Johann MAURIN

- **M. François CHOMIENNE**, bureau d'études Campagnes&Villes  
suppléant : M. Pierre JANIN, Fabriques architectures paysages

- **M. Laurent ALBUISSON**, société Quadran  
suppléant : M. Yannis FOUQUERE, société Abo Wind

### **III - Formation spécialisée dite "de la publicité"**

**1<sup>er</sup> collège:** représentants des services de l'Etat

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant

- le directeur départemental des territoires ou son représentant

- l'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant

- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant

**2<sup>ème</sup> collège:** représentants élus des collectivités territoriales

➤ **un conseiller départemental :**

- **M. Daniel FRECHET** – canton du Coteau

suppléant: M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ **trois maires :**

- **Mme Sylvie FAYOLLE** – Saint-Paul-en-Cornillon

suppléant: M. David DOZANCE – Notre Dame de Boisset

- **M. Pierre DREVET** – Sainte-Agathe-la-Bouteresse

suppléant: M. Pierre POINTET - Chandon

- **M. Pierre-Jean ROCHETTE** – Boën-sur-Lignon

suppléant: M. Patrick COUCHAUD – Champdieu

**3<sup>ème</sup> collège:** personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- **M. Robert MARECHAL**, représentant la fondation du patrimoine

suppléant: M. Pierre MAGAT

- **M. Philippe PEYROCHE**, représentant france nature environnement

suppléant : M. Bernard SCHUMMER

- **M. Jean-Claude MONNERET**, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France

- **M. Laurent FRECON**, représentant la chambre d'agriculture

suppléant: M. Patrick LAOT

**4<sup>ème</sup> collège :** professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes

- **M. Thierry BERLANDA**, société Insert

suppléant : M. Charles-Henri DOUMERC, UPE

-**M. Dominique KLEIBER**, société Clear Channel France

suppléant : M. Xavier FRANCOISE, société Clear Channel France

-**M. Pascal CHOPIN**, société MPE-Avenir

suppléant: M. Charles CHAMPALBERT, société MPE-Avenir

- **M. Hervé BARRALON**, société Horizon

Le maire de la commune intéressée par le projet est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

#### **IV - Formation spécialisée dite "des unités touristiques nouvelles"**

**1<sup>er</sup> collège :** représentants des services de l'Etat

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant

- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant

- le directeur départemental des territoires ou son représentant

- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant

**2<sup>ème</sup> collège :** représentants élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné

➤ **un conseiller départemental :**

- **M. Daniel FRECHET** – canton du Coteau  
suppléant: M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ **deux maires :**

- **M. Pierre DREVET** – Sainte-Agathe-la-Bouteresse  
suppléant: M. Pierre POINTET - Chandon  
- **M. Pierre-Jean ROCHETTE** – Boën-sur-Lignon  
suppléant: M. Patrick COUCHAUD – Champdieu

➤ **un représentant d'EPCI :**

- **M. Christian LAURENT** – Roannais agglomération

**3<sup>ème</sup> collège :** personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- **Mme Catherine BEAL**, représentant le parc naturel régional du Pilat  
suppléante: Melle Floriane REITZER

- **M. Philippe PEYROCHE**, représentant france nature environnement  
suppléant : M. Bernard SCHUMMER

- **M. Jean-Claude MONNERET**, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France

- **M. Laurent FRECON**, représentant la chambre d'agriculture  
suppléant: M. Patrick LAOT

**4<sup>ème</sup> collège :** représentants des chambres consulaires et d'organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles

- **M. Georges DUBESSET**, représentant la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire  
suppléant : M. Bruno ALLIBERT

- **M. Philippe DALAUDIERE**, représentant la chambre de commerce et d'industrie Lyon métropole Saint-Etienne Roanne  
suppléante : Mme Sylvie KERGONOU

- **M. Jean-François GIBERT**, représentant les domaines skiables de France  
suppléant : M. Patrick DEAT

- **M. Gilles PASSOT**, représentant le ski club roannais  
suppléant : M. Marc DESSEIGNE

## **V - Formation spécialisée dite "des carrières"**

**1<sup>er</sup> collège:** représentants des services de l'Etat

- **la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes** ou son représentant (2 voix)

- **le directeur départemental des territoires** ou son représentant

- **l'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine** ou son représentant

**2<sup>ème</sup> collège:** représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements de coopération intercommunale

➤ **le président du conseil départemental** ou son représentant

- **M. Daniel FRECHET** – canton du Coteau  
suppléant: M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ **trois maires:**

- **Mme Sylvie FAYOLLE** – Saint-Paul-en-Cornillon  
suppléant: M. David DOZANCE – Notre Dame de Boisset  
- **M. Pierre DREVET** – Sainte-Agathe-la-Bouteresse  
suppléant: M. Pierre POINTET - Chandon  
- **M. Pierre-Jean ROCHETTE** – Boën-sur-Lignon  
suppléant: M. Patrick COUCHAUD – Champdieu

**3<sup>ème</sup> collège:** personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- **Mme Catherine BEAL**, représentant le parc naturel régional du Pilat  
suppléant: M. Julien MARCEAU  
- **M. Bernard SCHUMMER**, représentant france nature environnement  
suppléant: M. Philippe PEYROCHE  
- **M. Jean-Claude MONNERET**, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France  
- **M. Laurent FRECON**, représentant la chambre d'agriculture  
suppléant: M. Patrick LAOT

**4<sup>ème</sup> collège:** représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrière

- **M. Gilles RICHARD**, carrières Richard  
suppléant : M. Thibault GAUBOUR, SOGRAP/GMRT  
- **M. Laurent THOMAS**, carrières Thomas  
suppléant : M. Ludovic CHAUX, carrières de la Loire  
- **M. Grégory LALOUX**, société Forézienne d'entreprises  
suppléant : M. Alexis GARAND, entreprise Béton service Loire  
- **M. Franck VIAL**, entreprise carrières Vial  
suppléant : M. Jean-Paul MONTAGNIER, entreprise Montagnier TP

**M. Dominique DELORME**, secrétaire général de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Auvergne-Rhône-Alpes, participera, à titre consultatif, aux travaux de la formation spécialisée dite "des carrières".

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

## **VI - Formation spécialisée dite "de la faune sauvage captive"**

**1<sup>er</sup> collège:** représentants des services de l'Etat

- **la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes** ou son représentant  
- **le directeur départemental de la protection des populations** ou son représentant  
- **le directeur départemental des territoires** ou son représentant

**2<sup>ème</sup> collège: représentants élus des collectivités territoriales**

➤ **un conseiller départemental:**

- **M. Daniel FRECHET** – canton du Coteau  
suppléant: M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ **deux maires :**

- **M. Pierre-Jean ROCHETTE** – Boën-sur-Lignon  
suppléant: M. Patrick COUCHAUD – Champdieu  
- **Mme Sylvie FAYOLLE** – Saint-Paul-en-Cornillon  
suppléant: M. David DOZANCE – Notre Dame de Boisset

**3<sup>ème</sup> collège: représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive**

- **M. Philippe PEYROCHE**, représentant france nature environnement  
suppléant : M. Bernard SCHUMMER  
- **M. Patrick BALLUET**, représentant la ligue pour la protection des oiseaux  
suppléant : M. Sébastien TEYSSIER  
- **Mme Sandrine GUENEAU**, représentant la fédération des chasseurs de la Loire  
suppléant : M. Gilles CHAVAS

**4<sup>ème</sup> collège: responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques**

- **M. Pierre THIVILLON**, directeur de parc zoologique  
suppléant: M. J. Christophe GERARD, vétérinaire  
- **M. Alexis GONZATO**, capacitaine  
suppléant: M. Xavier MARROU, capacitaine  
- **M. David CORADIN**, capacitaine

**Article 4 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° DT-16-147 du 23 février 2016 modifié.

**Article 5 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites pour valoir titre de nomination.

Le préfet

  
Événement RICHARD

Un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire. Ce recours contentieux peut être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)